



FCSMO ATHLETISME  
videgreniersfcsmo@gmail.com  
tél 06 37 50 18 06

## VIDE GRENIERS DU DIMANCHE 01 DECEMBRE 2024 à la ROSELIERE (ex Halle Polyvalente du Champ de Foire) à Montbéliard

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous accueillir à notre vide greniers et nous vous adressons ci-joint :

- une fiche d'inscription exposant
- un règlement.

La fiche d'inscription accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité et de votre règlement : **un chèque pour les mètres linéaires réservés (5 € le ml) et un chèque de caution de 25€** (voir alinéa 8 du règlement), à l'ordre de l'association FCSMO Athlétisme, est à envoyer le plus rapidement possible à l'adresse suivante :

**CHAMPON Christelle  
14 avenue Jean Moulin  
90000 BELFORT**

Le nombre de places étant limité, l'attribution se fera dans l'ordre d'arrivée des demandes.

L'encaissement de votre chèque pour la réservation des mètres linéaires servira de confirmation de votre inscription. Votre numéro d'emplacement vous sera communiqué sur place à votre arrivée.

Le chèque de caution sera restitué à 17h le jour du vide greniers après vérification de votre emplacement libre de matériel et propre.

**Remarque : les portants sont interdits dans les allées. Toutefois vous pourrez en utiliser un ou plusieurs à la place d'une table (le préciser sur la fiche d'inscription à la rubrique « portants »)**

**Pour plus de fluidité le dimanche matin et de tranquillité pour vous, il est conseillé de déposer le matériel sur votre stand le samedi de 14h à 16h.**

Nous mettons tout en œuvre pour rendre votre journée agréable. Vous trouverez sur place :

- une buvette avec la possibilité de petite restauration rapide
- des tables et des chaises qui seront mises gracieusement à votre disposition sur réservation, dans la limite du stock disponible
- des chariots à plateau pour faciliter le déchargement de votre véhicule (uniquement le samedi)

En espérant vous retrouver prochainement, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Le comité d'organisation



FCSMO ATHLETISME  
videgreniersfcsmo@gmail.com  
tél 06 37 50 18 06

## REGLEMENT

- 1 - Chaque participant devra remplir la feuille d'inscription qui comporte les différents éléments demandés par la Préfecture du Doubs. Ce document pourra être présenté par l'organisateur à toute réquisition des services compétents. Il sera ensuite transmis à la Préfecture du Doubs.
- 2 - Chaque exposant disposera d'un emplacement tracé au sol et numéroté. Il sera disponible à partir de 6 heures jusqu'à 17 heures. Dès votre arrivée, vous serez informés de votre emplacement.
- 3 - L'organisateur n'est pas responsable des détériorations ou des vols de matériels, d'objets exposés et de tout autre effet appartenant aux exposants.
- 4 - L'inscription sera effective à réception de la fiche d'inscription accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de FCSMO Athlétisme (2 chèques : un chèque pour la réservation des mètres linéaires et un chèque de caution) et de la photocopie de la pièce d'identité.
- 5 - Le nombre de places étant limité, l'attribution se fera dans leur ordre d'arrivée.
- 6 - A partir de 8 heures, les organisateurs disposeront des emplacements non occupés, sans possibilité de remboursement pour les absents.
- 7 - L'organisateur n'est pas responsable de la qualité des articles vendus.
- 8 - A la fin de l'opération, les emplacements doivent être laissés propres dans le même état que vous les avez trouvés en arrivant. Le chèque de caution sera restitué à 17h le jour du vide greniers après vérification de votre emplacement libre de matériel et propre.**
- 9 - Seuls les organisateurs auront l'autorisation de vendre de la boisson et de la restauration.
- 10 - Il n'y aura pas de courrier de confirmation, celle-ci vous sera indiquée par l'encaissement de votre chèque.

### **IMPORTANT :**

- 1 - Nous vous rappelons que les participants non professionnels n'ont droit qu'à deux manifestations annuelles. Ils ne peuvent vendre que des objets personnels usagés, la revente d'objets acquis dans ce but n'étant pas autorisée constitue un acte de commerce illégal et répréhensible.
- 2 - Les professionnels doivent posséder un récépissé de revendeurs d'objets mobiliers et devront pouvoir présenter la carte permettant l'exercice d'une activité non sédentaire.

Le comité d'organisation



FCSMO ATHLETISME  
videgreniersfcsmo@gmail.com  
tél 06 37 50 18 06

## INSCRIPTION VIDE GRENIERS DU 01 DECEMBRE 2024

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..... Commentaire : .....  
Téléphone : ..... Commentaire : .....  
Mail : .....  
Type pièce identité : ..... Numéro : .....(joindre photocopie)

### LISTE DES OBJETS EXPOSES :

- |   |  |  |                                     |
|---|--|--|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Appareils ménagers | <input type="checkbox"/> Ustensiles de cuisine | <input type="checkbox"/> Vêtements         | <input type="checkbox"/> Chaussures |
| <input type="checkbox"/> Livres             | <input type="checkbox"/> Cassettes/DVD         | <input type="checkbox"/> Articles de sport | <input type="checkbox"/> Jouets     |
| <input type="checkbox"/> Jeux               | <input type="checkbox"/> Autres : .....        |  |                                     |

### ATTESTATION - Inscription Vide-Greniers

Personne physique (PARTICULIER)

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

(Article R321-9 du code pénal)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et j'en accepte les conditions.

Fait à .....le ...../...../..... Signature

### ATTESTATION - Inscription Vide-Greniers

Personne morale (PROFESSIONNEL) : joindre photocopie de la carte professionnelle

Déclare sur l'honneur :

- être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code du commerce.
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du code pénal)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et j'en accepte les conditions.

Fait à ..... le ...../...../..... Signature

### RESERVATIONS

- Nombre de personnes présentes sur le stand\* : .....
- Emplacements : (cocher la case voulue)  
 4  6  8  10  12  14  16 mètres linéaires à 5 € le mètre = .....€
- Avez-vous un portant ? :  oui  non (cocher la case)

Pour la prise en compte de la réservation, la feuille d'inscription doit être accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité, de **2 chèques** : un chèque pour la réservation de l'emplacement et un chèque de caution, établis à l'ordre de FCSMO Athlétisme.

Le comité d'organisation

\* Badges distribués lors de votre arrivée. Toute personne supplémentaire devra payer son entrée.